

**Communauté de Communes  
Quercy Rouergue et Gorges de L'Aveyron**

Rapport annuel

**2021**

Sur les prix et la qualité du service public  
D'élimination des déchets



## **LES CHIFFRES CLÉS DE LA CCORGA EN 2021**

- **Nombre d'habitants** : 7825 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

- **Tonnages collectés sur la collectivité** :

**Ordures ménagères** : **2014,46 T** en 2021 (augmentation de 3,94% par rapport à 2020).

Soit 257,57 kg par habitant.

Moyenne nationale par habitant : 248 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)*)

**Déchets recyclables** : **700,04 T** en 2021 (augmentation de 11 % par rapport à 2020).

Soit 89,43 Kg par habitant en 2021.

Moyenne nationale par habitant : 50 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets*)

**Verre** : **491,20 T** en 2021 (augmentation de 17,52 % par rapport à 2020).

Soit 62,75 kg par habitant en 2021 plus du double de la moyenne nationale.

Moyenne nationale par habitant : 32 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets*).

- **Fréquentation des déchèteries** : Un total de **12 278 visiteurs en 2021**, soit 6,21 % en plus par rapport à 2020 (11 561 visiteurs).

Une grosse partie de ces augmentations peut, probablement, être directement corrélée à la fréquentation touristique particulière en France rural durant la pandémie.

Le présent rapport annuel sur la qualité des prix et du service public d'élimination des déchets concerne l'année 2021, il est présenté par Messieurs Gilles BONSANG Président et Daniel BESSEDE Vice-Président en charge du service de collecte des déchets.

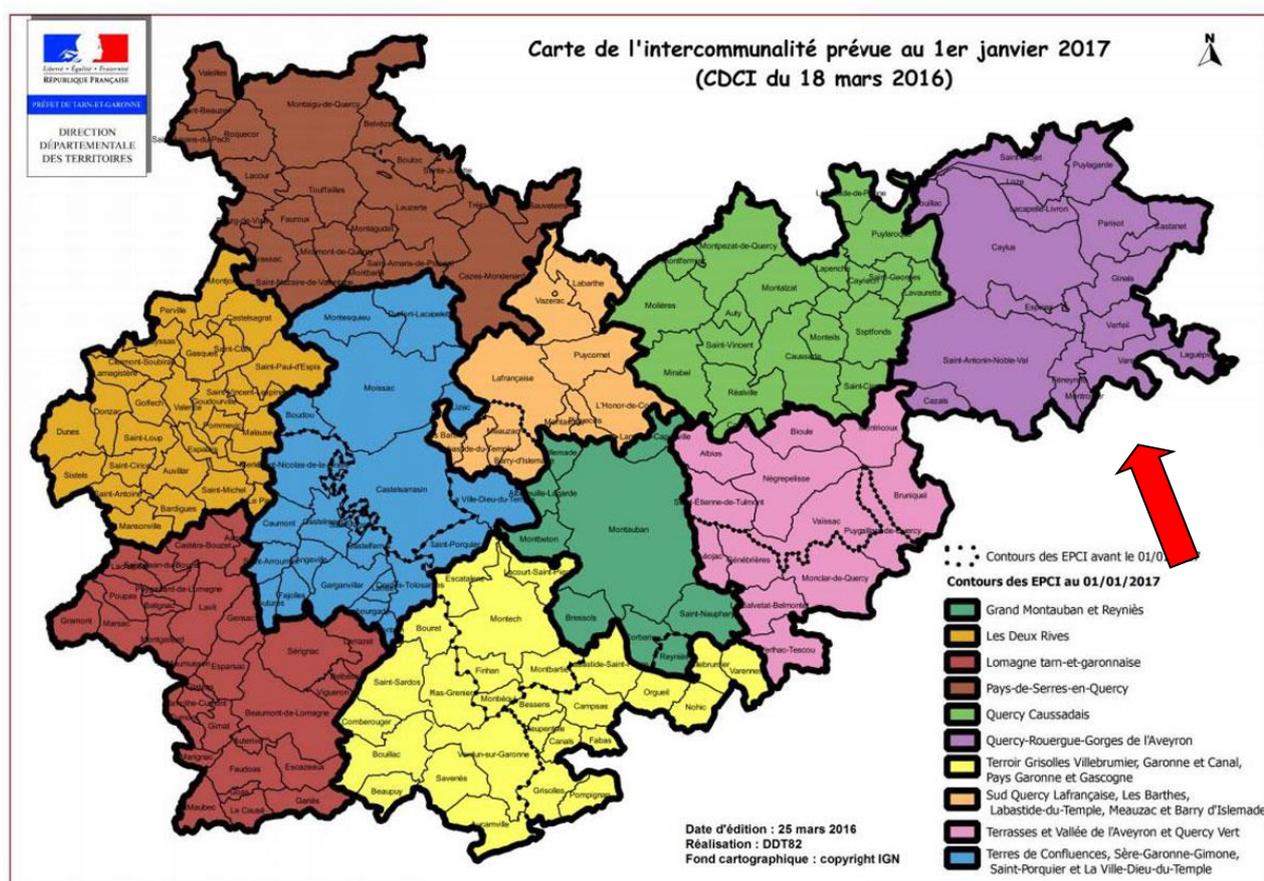
Il a pour objectif de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la CCQRGA (Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron) exécute sa mission de service public d'élimination des déchets.

Il sera transmis aux élus représentants des communes du territoire au sein du conseil communautaire de la CCQRGA, à la préfecture et tenu à la disposition du public aux sièges technique et administratif de la CCQRGA et dans les communes adhérentes.

Ce rapport est établi en vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et du décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

## I. Présentation du territoire desservi :

La CCQRGA est composée de dix-sept communes, seize en Tarn-et-Garonne et une dans le Tarn (MONTROSIER). Elle est située à la pointe nord-est du Département de Tarn-et-Garonne. Elle représente une surface de 462,79 km<sup>2</sup> soit une densité de population d'environ 17 habitants/km<sup>2</sup>. Située en zone rurale et touristique, elle connaît une forte augmentation de population en saison estivale (plus 35 % environ pour les mois de juin, juillet, août et septembre).



## Les 17 communes de la CCQPGA



La CCQPGA compte 7 827 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

## **1. Populations desservies par commune (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)**

En 2020 il n'y a eu ni adhésion ni retrait de commune sur la collectivité qui garde un territoire stable.

<b>Commune</b>	<b>Population totale</b>	<b>Commune</b>	<b>Population totale</b>
CASTANET	290	MONTROSIER	33
CAYLUS	1458	MOUILLAC	99
CAZALS	228	PARISOT	607
ESPINAS	178	PUYLAGARDE	342
FENEYROLS	149	SAINT ANTONIN N.V.	1897
GINALS	213	SAINT PROJET	292
LACAPELLE LIVRON	206	VAREN	669
LAGUEPIE	621	VERFEIL SUR SEYE	398
LOZE	147	<b>TOTAL</b>	<b>7827</b>

## **2. Répartition des compétences pour la gestion des déchets**

<b>Compétences</b>	<b>Ordures Ménagères résiduelles</b>	<b>Emballages à recycler</b>	<b>Verre</b>	<b>Encombrants en déchetterie</b>	<b>Déchets dangereux en déchetterie</b>
<b>Collecte</b>	CCQRGA	CCQRGA	CCQRGA (prestation de services)	CCQRGA/ Syndicat Départemental 82	CCQRGA/ Syndicat Départemental 82
<b>Transport</b>	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRGA (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82
<b>Traitement</b>	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRGA (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82

### **3. Principales évolutions du service**

- 1988 :** Création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), 5 agents, achat des premiers camions, mise en route du four d'incinération.
- 1997 :** Constitution de la Communauté de Communes (14 communes).
- 2002 :** Rattachement de la commune d'ESPINAS.  
Création du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne (SDD, Compétences transport et traitement).
- 2003 :** Lancement de la collecte sélective des emballages et des journaux et magazines.
- 2006 :** Mise en route du quai de transfert (SDD).  
Démantèlement du four d'incinération.
- 2007 :** Réception des bureaux de Pétampes.  
Ouverture des déchetteries de LEXOS-VAREN et de PARISOT.
- 2008 :** Transfert de la compétence déchetterie au SDD.
- 2009 :** Rattachement de la commune de GINALS.
- 2010 :** Rattachement de la commune de MONTROSIER (Tarn).  
Arrêt de la collecte des déchets sur le camp militaire.
- 2016 :** Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, suite à l'appel à projet CITEO (Ecoemballages).

### **4. Les missions exercées par le service ordures ménagères**

#### **4.1 Missions principales :**

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur les 17 communes.
- Fonctionnement et entretien des déchetteries de PARISOT et VAREN-LEXOS.
- Aménagement et mise en sécurité d'emplacements de conteneurs situés hors bourgs :
  - **Pour 2020** : ANTONIN N.V (Le Bosc)
- Mise en place et suivi des conventions de collecte des déchets pour les commerçants et artisans et terrains de camping au titre de la Redevance Spéciale Ordures Ménagères.
- Communication, information et animation pour la population (particuliers, scolaires, associations, ...) sur les consignes de tri et sur la gestion des déchets en général.
- Enlèvement des encombrants à domicile (en raison d'un manque de personnel cette année, ce service a été mis entre parenthèses jusqu'à nouvel ordre).

## **4.2 Missions secondaires :**

- Entretien du matériel, des locaux, du site et du parc de véhicules.
- Nettoyage et entretien du parc de conteneurs.
- Surveillance du remplissage des récup 'verre.
- Ramassage des piles (une fois par mois)
- Vente de composteurs individuels.
- Suivi administratif du service (CITEO, SDD, DRIMM, repreneurs des matériaux à recycler...)
- Suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri (caractérisations au centre de tri, suivi de tournées).
- Rédaction d'articles, de journaux spécialisés, de plaquettes, de panneaux et d'autocollants informatifs.
- Gestion et facturation des reprises de matériaux à recycler avec les usines de recyclage.
- Etude de faisabilité de nouveaux services.
- Soutien aux autres services (mécanique, réparations diverses...)

## **II - Organisation du service public**

### **1. LA COLLECTE**

La CCQRGA assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de façon séparative selon les flux suivants :

- OM (Ordures Ménagères, bacs gris) collectées en bacs de regroupement.
- EMR + papiers (Emballages Ménagers Recyclables et papiers, également appelés CS pour Collecte sélective) collectés en mélange en bacs de regroupement.
- Verre (emballage en verre uniquement) collecté en apport volontaire
- Déchets collectés en déchetterie (voir détails au chapitre b) Les déchetteries)

#### **1.1) La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables**

L'ensemble des habitants est concerné par au moins une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et au moins une collecte toutes les deux semaines des emballages à recycler

(deux d'ordures ménagères pour les centres-bourgs de CAYLUS, SAINT ANTONIN, LAGUEPIE et PARISOT). En période estivale, les fréquences de ramassage augmentent.

## **Organisation des collectes**

Le choix du nombre de conteneurs et de leur emplacement sur les communes se fait en concertation entre les communes et le service « Ordures Ménagères ». Le nombre d'habitants et la dispersion géographique de l'habitat expliquent les variations de volume alloué par communes.

La crise sanitaire a bouleversé l'organisation du service de collecte. Pour des raisons de distanciation sociale entre les agents une grande partie des collectes de cette année a été effectuée à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur). Dans cette configuration le chauffeur doit descendre à chaque emplacement pour aider le ripeur à accrocher le conteneur. Les tournées ont donc dû être allégées et repartis différemment pour palier au surcroît de travail demandé aux chauffeurs.

## **Moyens de collecte :**

- 3 BOM (Bennes à Ordures Ménagères) 16 m<sup>3</sup> dont 2 cabines basses,

On distingue deux périodes de collecte dans l'année.

	<b>Toute l'année (hors juillet et août)</b>	<b>Juillet et août</b>
Nb de camions mis à disposition des tournées	2	3
Nb de tournées hebdomadaires	8	15
Durée hebdomadaire en heures par semaine	52h	97h30
Nb d'agents /sem	6	9

## **Le personnel**

L'équipe est à la fin de l'année 2021 composée de 7 agents à temps plein et 2 agents à mi-temps. Elle est placée sous la responsabilité de Damien DECAUNES, responsable du service et du site de Pétampes ainsi que sous celle du Directeur Général des Services Mathieu SIMON. L'élu référent est le Vice-président Daniel BESSEDE chargé des Services Techniques, du service de collecte des déchets et de l'agriculture.

Responsable du Service OM et du site de Pétampes et des déchetteries : Damien DECAUNES

Responsable administrative, prévention des déchets : Emilie PASSEMARD-ROCHE

Responsable du garage et du matériel du SDD : Damien DECAUNES, Daniel JAMMES

Mécanicien : Christophe FEUTRIER

Agent de collecte titulaires du permis poids-lourds : Daniel JAMMES, Claude MARTY, Yves SERENE, Serge FRAUCIEL

Releveurs non titulaires du PL : Jérôme ANDRIEU, Christiane MERCIE, Michel SALAMANCA

Gardien des déchetteries : Guillaume ESPIGAT, Teddy FEUTRIER

Afin d'assumer le surplus de travail, dû à l'augmentation estivale du nombre de tournée, ainsi qu'au congés estivaux et de fin d'année, nous avons eu recours à l'embauche ponctuelle de 4 saisonniers supplémentaires du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

## **Les locaux :**

Ils se situent à Pétampes, sur la commune de CAYLUS, sur le site de l'ancien four d'incinération. Les locaux actuels sont en service depuis le mois de mars 2007.

Ils sont composés :

- d'un garage avec 5 travées pour le parking des véhicules de service,
- d'un atelier pour les réparations diverses,
- une armoire de stockage des produits dangereux (produits de nettoyage et d'entretien du matériel roulant et du parc de conteneurs),
- d'une aire de lavage des camions,
- d'un quai de transfert des déchets composé de 5 bennes (3 bennes pour les ordures ménagères et 2 bennes pour les déchets recyclables),
- des bureaux des Services Techniques (SPANC, Service Ordures Ménagères, Service Chemin et Service Rivière, Service Voirie et service hygiène et sécurité),
- de deux vestiaires (hommes, femmes), de douches pour les agents et d'une salle de repas/réunions.

## **Les véhicules et leurs utilisations :**

- **1 fourgon** de marque CITROËN type **Boxer** : Pour les différentes missions du SOM (communication, réunions, entretien des conteneurs, suivi du remplissage des récup' verre, caractérisations, déplacements divers de personnels) mais aussi des autres services.

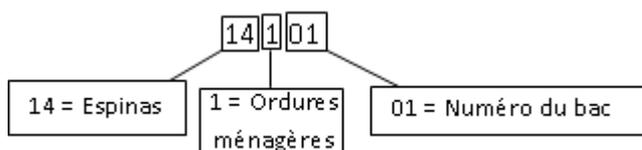
- **1 VL Poly-bennes** de marque RENAULT type MaxiTy: pour la mise en place des emplacements de conteneurs, le lavage, l'entretien et le remplacement des conteneurs, les déplacements divers de matériels.
- **3 BOM de 19 tonnes, 2** cabine basse de marque MERCEDES et une de marque VOLVO (année 2009) **pour la collecte des ordures ménagères.**
- **1 chargeur télescopique** de marque MERLO pour le nettoyage du quai de transfert et le tassement des bennes mis à disposition par le Syndicat Départemental des Déchets.

## **Le parc de conteneurs :**

- La collecte de l'ensemble des ordures est effectuée en points de regroupement sur la totalité du territoire, pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Le verre est collecté en apport volontaire.

Chaque bac (ordures ménagères et collecte sélective) ou colonne à verre est identifié par un numéro qui permet de repérer sa commune d'implantation, son emplacement et son numéro propre.

### **Exemple de numérotation de conteneur : bac N° 14 101**



## **1.2 La collecte du verre en apport volontaire**

La CCQRGA gère un parc de 81 récup `verre répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte du verre est effectuée en prestation de service par la société CARCANO, 2 rue du Saut du Sabo 81 160 SAINT JUERY.

Les fréquences de ramassage du verre sont définies par la société CARCANO (suivi du remplissage par un logiciel de gestion) afin d'éviter les débordements.

La CCQRGA peut, en cas de besoins ponctuels (débordements, fêtes), interférer dans le planning établi.

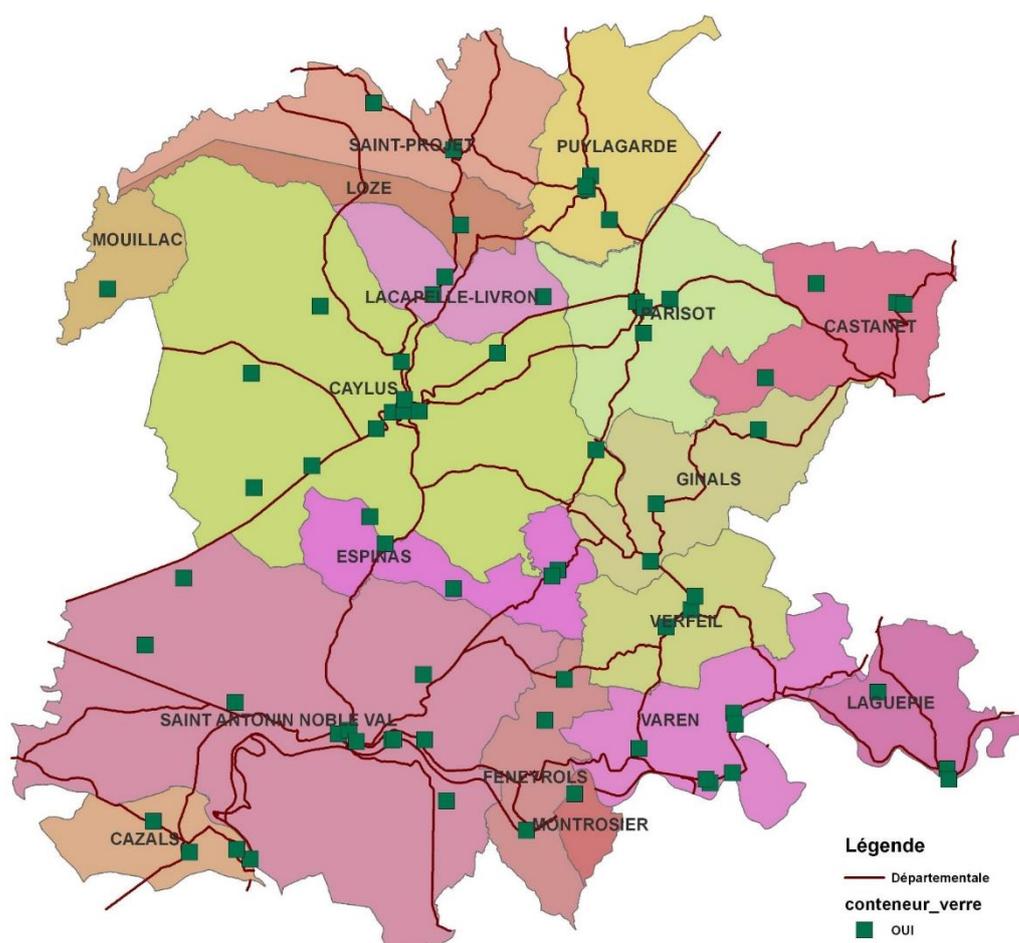
Les agents du SOM se chargent des réparations ou changements éventuels de récup 'verre.

La Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA, 81) assure le traitement du verre par fonte et recyclage.

Les récup'verre :

Communes	Récup'verre
Castanet	4
Caylus	13
Cazals	4
Espinas	5
Feneyrols	3
Ginals	3
Lacapelle Livron	3
Laguepie	4
Loze	1
Montrosier	1
Mouillac	1
Parisot	7
Puylagarde	4
St Projet	2
St Antonin N,V	16
Varen	7
Verfeil/Seye	3
<b>Total</b>	<b>81</b>

## Situation des récup'verre sur le territoire



### **1.3) Les déchèteries**

La CCQRGA met deux déchèteries à la disposition de ses administrés, une sur la commune de **VAREN lieu-dit LEXOS** et une sur la commune de **PARISOT**.

**Depuis janvier 2008, la « compétence déchèterie » a été transférée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS (SDD) DE TARN ET GARONNE.**

Chacune des deux déchèteries comprend un équipement quasi similaire et reçoit les mêmes types de déchets :

- déchets verts (végétaux destinés au compostage, benne de 30 m<sup>3</sup>)
- cartons (benne de 30 m<sup>3</sup>)
- encombrants non ferreux (plaques de plâtre, plastiques, laine de verre, céramique...) (benne de 30 m<sup>3</sup>)
- encombrants ferreux (benne de 30 m<sup>3</sup>)
- gravats (pierre, tuile, béton non armé, sable, terre... (benne de 8 m<sup>3</sup>)
- une benne pour la récupération des meubles.
- une benne de 30 m<sup>3</sup> : pneus
- une benne plastique dure
- une benne placo
- huiles végétales (2 fûts de 200 l) et les huiles de vidange (1 conteneur de 1000 l).
- un conteneur verre
- un conteneur dans chaque déchèterie pour le ré-emploi.

Une armoire spécifique qui contient les déchets ménagers spéciaux (DMS) et déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) : ce sont les déchets de soins à risques infectieux (DASRI), acides, bases, solvants, pâteux, phytosanitaires, comburants, filtres à huile, néons, piles et accumulateurs, bombes aérosol et produits non identifiés.

Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) : 2 à 3 caissettes grillagées (CG) pour les écrans, 2 à 3 CG pour les petits électroménagers, stockage au sol des gros électroménagers.

Des points de récupération pour les piles, les batteries, les cartouches d'encre, les ampoules ; les dosettes Nespresso, les meubles et objets pour EMMAÛS et une borne « LE RELAIS » pour les vêtements et textiles.

### Horaires d'ouverture des déchetteries :

Lexos-Varen : Mardi, Mercredi, vendredi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Parisot : Mardi, Mercredi, Jeudi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Les informations de fréquentations et de tonnages données ci-dessous sont issues du Rapport d'activité 2021 du SDD 82.

Fréquentation des particuliers : 16 402 visiteurs en 2021 (11 561 en 2020 ; 12 008 usagers en 2019).

### **Fréquentation et principaux dépôts de la déchèterie de Parisot**

7 467 passages de particuliers ont été enregistrés en 2021 (5 422 passages en 2020, soit une augmentation de 37,71 % par rapport à l'année dernière).

#### Les usagers proviennent principalement de :

- Caylus pour 31,55 %
- Parisot pour 21,4 %
- Puylagarde pour 8,24 %
- St Projet pour 6,25 %
- Castanet pour 7,43 %
- St Antonin Noble Val 5,23 % des passages

#### Les principaux dépôts concernent :

- les encombrants : 22,76 %
- les déchets verts : 12,33 %
- les ferrailles : 14,53 %
- les déchets électriques et électroniques (DEEE) : 10,31 %
- l'ameublement : 12 %
- les gravats : 4,91 %.

### **Fréquentation et principaux dépôts de la déchèterie de Lexos-Varen**

8 935 passages de particuliers ont été enregistrés en 2021 (6 139 5 passages en 2020, soit une augmentation de 45,54 % par rapport à l'année dernière).

Les usagers proviennent principalement de :

- Varen pour 36,93 %
- Saint Antonin Noble Val pour 27,65 %
- Verfeil pour 10,17 %
- Féneyrols pour 5,60 %
- Laguépie 14 %

Les principaux dépôts concernent :

- les encombrants : 20,67 %
- les déchets verts : 13,71 %
- les déchets électriques et électroniques (DEEE) : 9,21 %
- la ferraille : 12,51 %

**Tonnages collectés en déchèterie**

Tous déchets confondus 2 102 tonnes ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers et les professionnels soit un tonnage en augmentation de 39 % par rapport à 2020 (1 516 tonnes).

Les apports peuvent être déclinés en trois catégories ci-dessous :

**1/ Les gravats** : 391,3 tonnes de gravats ont été évacuées.

**2/ Les tonnages valorisés ou recyclés** : 1 003 tonnes de déchets ont été orientées vers des filières de valorisation ou de recyclage, soit 58 % des apports (hors gravats), décomposé comme suit :

- 295 tonnes de déchets verts transformés en compost pour amendement agricole
- 298 tonnes d'éléments d'ameublement
- 147,48 tonnes de ferrailles recyclées
- 121,68 tonnes de produits électriques et électroniques démantelés et recyclés
- 39.46 tonnes de cartons recyclés en papeterie

- 7 tonnes de textiles et chaussures réemployés ou transformés en produits d'essuyage
- 6,76 tonnes d'huile moteur régénérée en huile minérale.

**3/ Les tonnages non valorisés :** 737 tonnes de déchets non valorisables ont été traitées (547 tonnes en 2020) soit :

701 tonnes d'encombrants mis en site de stockage des déchets non dangereux (+ 45 % par rapport à 2020).

36 tonnes de déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) regroupés et détruits en incinération industrielle (avec une part de valorisation des ferrailles ou sous forme de combustible).

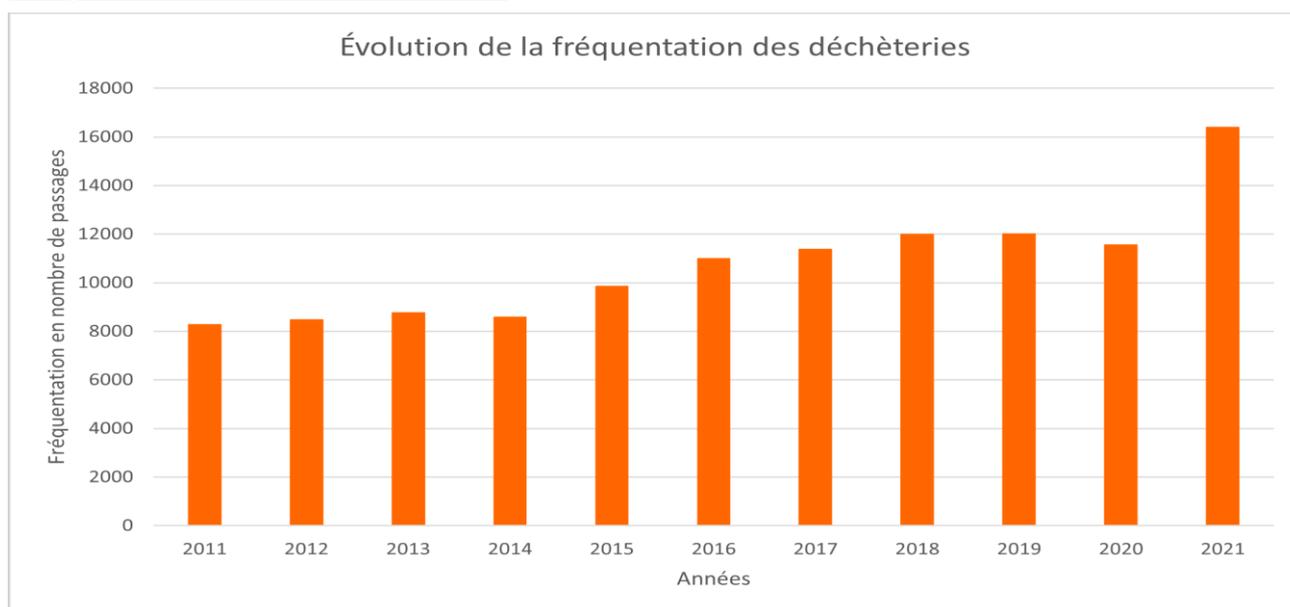
Tous déchets confondus, l'apport théorique par habitant et par an (hors gravats) est de 226 kg de déchets déposés en déchèteries ; un apport moyen bien supérieur à celui de l'ADEME -source SINOE Tarn-et-Garonne 2019 (182kg/hab./an).

#### **1.4) Les eco-organismes (conventions)**

- DASTRI. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.A.S.R.I.P.A.T. (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto Traitement). La collecte et le traitement (incinération) des DASRI des particuliers (uniquement) collectés en déchèterie sont pris en charge par DASTRI.
- ECO-DDS. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques). Les déchets déposés dans les déchèteries peuvent être collectés par ECO-DDS sous réserve de leurs natures, leurs volumes ou leurs poids. Les déchets diffus des professionnels sont exclus. Dorénavant, deux flux et deux contrats sont dédiés aux D.D.S. Pour information, compte tenu d'un défaut de ré-agrément début 2019, cet organisme n'a plus été en mesure d'assurer l'enlèvement de ce type de déchets jusqu'au 10 mars 2019. Un coût de traitement a donc été généré.
- ECO-MOBILIER. Cet éco-organisme a été créé pour le tri et le recyclage des Déchets d'Eléments d'Ameublement (D.E.A.). Le développement territorial d'Eco-Mobilier est planifié sur 5 années à compter de 2014, 20% du tonnage d'encombrants devrait ainsi être détourné vers cette filière D.E.A. . La déchèterie de Varen-Lexos est dotée d'une benne D.E.A. depuis septembre 2015 et celle de Parisot depuis septembre 2018. En 2021, ces déchèteries ont été dotées de sacs spécifiques pour stocker couettes et oreillers qui rentrent également dans cette filière.

- ECOSYSTEM. Cet éco-organisme organise la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers. –
- ECOLOGIC. Cet éco-organisme est une entreprise à but non lucratif investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE). Pour ce faire, elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité. 5 - ALIAPUR Acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés,
- ALIAPUR. C'est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Elle fonctionne comme un éco-organisme en exécutant une mission d'intérêt général définie par décret et inscrite dans le Code de l'Environnement.
- COREPILE. Cet éco-organisme sous Agrément d'Etat assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).
- ECO-TLC. Cet éco-organisme a été créé pour favoriser la récupération et valorisation des Textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) usagés, pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles dans le respect des piliers du développement durable.

## **1. 5) Evolution des déchèteries**



## **2. LE TRAITEMENT des ordures ménagères et des déchets recyclables**

Une fois collectés par nos services, les ordures ménagères et les déchets recyclables transitent par le quai de transfert des déchets ménagers du Syndicat Départemental des Déchets (SDD). Le quai est fonctionnel depuis le 15 mars 2006 sur le site des Services Techniques de Pétampes (CAYLUS).

Les camions de collecte vident directement les déchets par gravité dans des bennes appartenant au SDD. Les bennes sont ensuite acheminées par gros porteurs jusqu'à la DRIMM (Montech 82).



*Quai de transfert à Pétampes*



*Vidage du camion de collecte sélective*

### **2.1) Les ordures ménagères :**

Elles sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la DRIMM à MONTECH (82).



*Centre de Stockage des Déchets Ultimes avec valorisation énergétique, Alvéoles en cours de fabrication puis de remplissage (DRIMM, Montech 82). Alvéoles de Stockage des Déchets Ultimes en cours de construction.*

## **2.2) Les déchets recyclables :**

Les Emballages et papiers triés, collectés en mélange et en vrac, sont acheminés vers le centre de tri de la DRIMM à MONTECH. Chaque déchet est ainsi trié en fonction de sa matière puis recyclé dans les usines de recyclage. La collectivité est sous contrat avec l'Eco Organisme CITEO (anciennement ECOEMBALLAGES) pour une aide technique et financière concernant le flux de déchets à recycler.

Nature des déchets	Nom du repreneur (usine de recyclage)
Emballages en acier	ARCELOR Mittal
Emballages en aluminium	AFFIMET
Emballages en plastique	VALORPLAST
Cartons	REVIPAC
Briques alimentaires	REVIPAC
Papiers (tous les papiers de plus de 5cm de côté (journaux, revues, magazines, brouillons, courrier, enveloppes...))	Papeterie de Bègles
Emballages en verre (pots, bouteilles et bocaux)	VOA Albi

Depuis le mois de janvier 2016 nous sommes une collectivité pilote pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Ce qui veut dire que tous nos emballages plastiques sont maintenant recyclés et/ou valorisés. C'est le Projet porté par Citéo sur l'ensemble du département 82.

### **En pratique**

Les consignes en QRGA remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

- 1/ C'est un emballage\* ou un papier ? Déposez-le dans le bac de couleur jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez toujours vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

Dans le bac jaune : tous les papiers (de plus de 5cm de côté), les emballages en métal, en

carton, les briques alimentaires et **tous les emballages\* en plastique, sans exception** !

\*Qu'est-ce qu'un emballage : Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation. **C'est le contenant ou le support d'un produit destiné à la consommation. Un emballage permet à son contenu d'être protégé durant son transport mais aussi d'être mieux conservé, il est destiné à être jeté après consommation du produit.**

**Quelques exemples** : Dans le bac jaune : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

**Désormais, plus de doute tous les emballages se trient.**

# CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



PAPIERS, EMBALLAGES  
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE

**+ NOUVEAU**



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE \*



EMBALLAGES  
EN MÉTAL

\* En fonction de leur nature et de leur volume, les autres plastiques doivent être mis dans les bacs gris ou en déchetterie

Voire collectivité s'engage avec Eco Emballages pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**

0563657789 - [www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)

**#SUIVEZMOI**  
SUR ECOEMBALLAGES.FR



### **2.3) LE TRAITEMENT du verre**

La totalité du verre collectée en QRGA a été livrée aux établissements Briane à ALBI, qui ont procédé à un premier tri. Le verre a ensuite été recyclé par la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

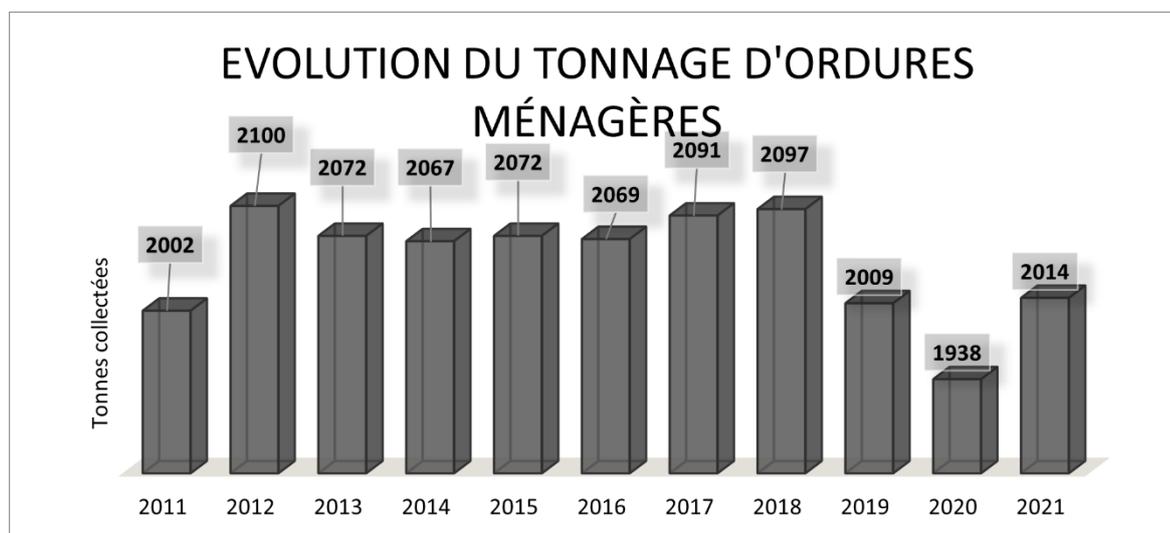
## **III. Indicateurs techniques**

### **3.1) Ordures Ménagères (OM) :**

En 2021 le tonnage collecté d'ordures ménagères est de 2 014,46 T contre 1 938 T en 2020, soit 3,9% d'augmentation.

**Soit 257,3 kg par habitant.**

Evolution des tonnages d'OM enfouis



*Le graphique ci-dessus présente l'évolution poids d'ordures ménagères collectées (en tonnes).*

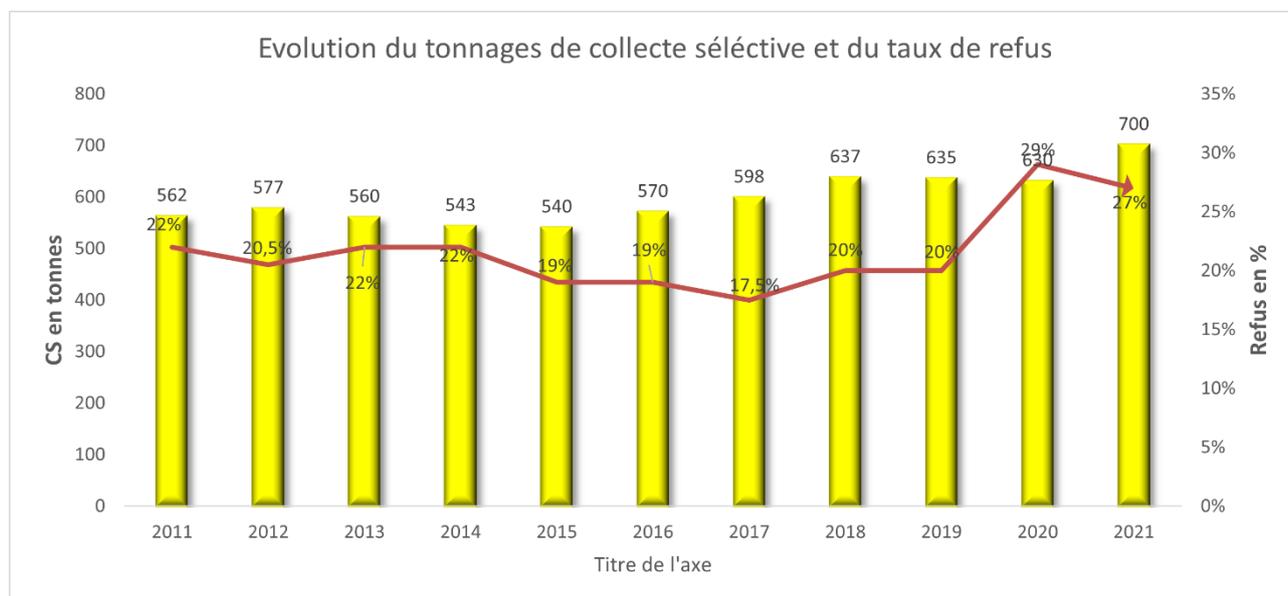
### **a) La Collecte sélective (CS)**

En 2021 nous avons collecté 700 Tonnes de déchets triés, une augmentation de 11 % par rapport à 2020 (630 Tonnes).

Ce tonnage représente 89 kg de CS par habitant en 2021 (contre 80.5 kg en 2020).

Moyenne nationale par habitant : 50 kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets)

### Evolution des tonnages de CS recyclés et des refus de tri enfouis.



*Le graphique ci-dessus présente l'évolution du poids de déchets triés (en tonnes) ainsi que celle du pourcentage de refus en %.*

### **b) Les refus de tri**

Ce sont les déchets NON RECYCLABLES ou souillés déposés par erreur dans les bacs jaunes (exemples : sacs noirs d'ordures ménagères, seringues, films plastiques, déchets alimentaires, bidon de pétrole...). Ils doivent être séparés manuellement par les employés du centre de tri et sont ensuite envoyés vers le centre d'enfouissement avec les ordures ménagères ou vers des filières spécialisées (exemples : déchets de soins, aiguilles, seringues...).

Le taux de refus est de 27 % en 2021.

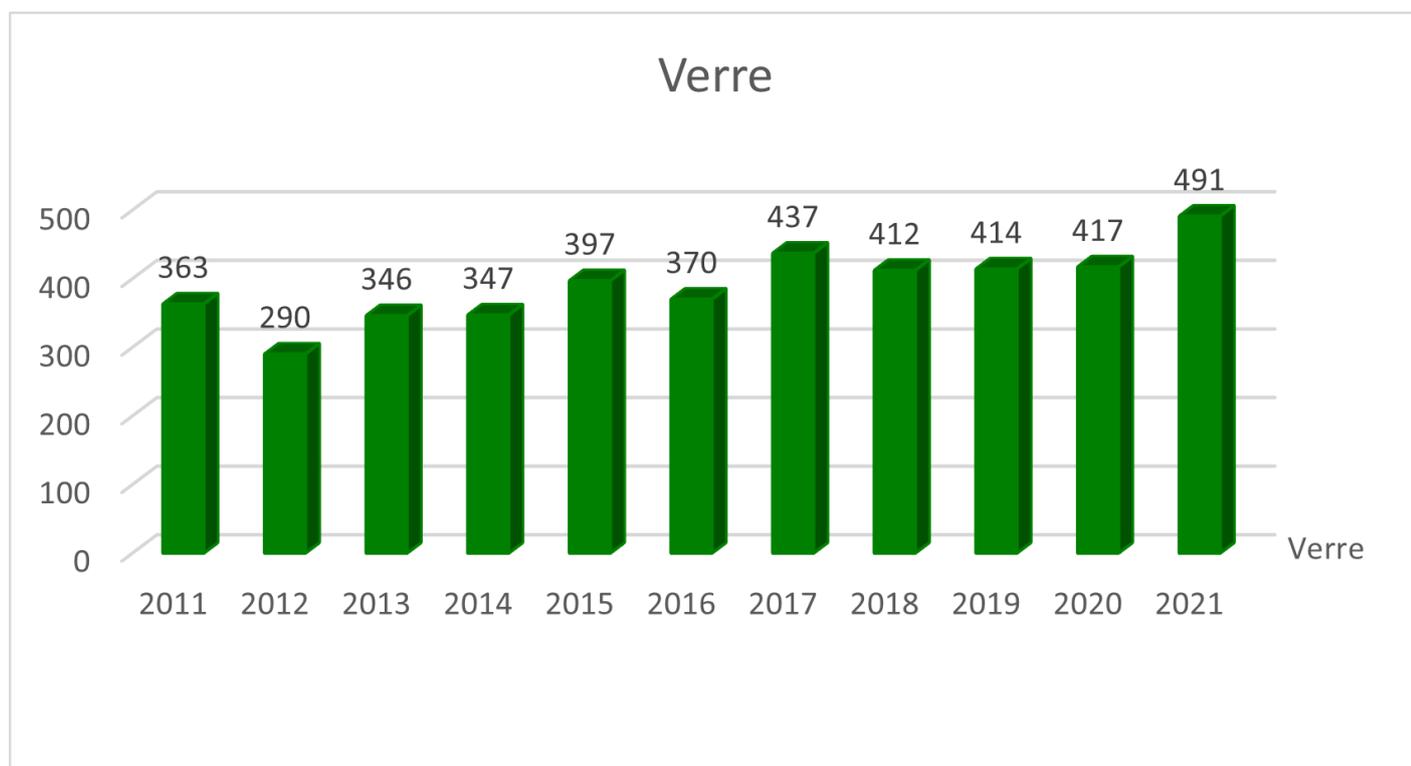
La forte augmentation de l'an passé peut être directement imputée à la situation sanitaire et au fait que les agents avaient reçu des directives pour ne pas ouvrir les bacs au moment de la collecte (ce qui leur permettait jusqu'ici de supprimer les plus gros refus).

### c) **Le verre :**

Nous avons collecté 491,20 T de verre, augmentation importante de 17,52 %.

Nous passons de 53,4 kg par habitant en 2020 à 62,75 kg par habitant en 2021 (30 kg/hab au-dessus de la moyenne nationale).

#### Evolution du tonnage de verre



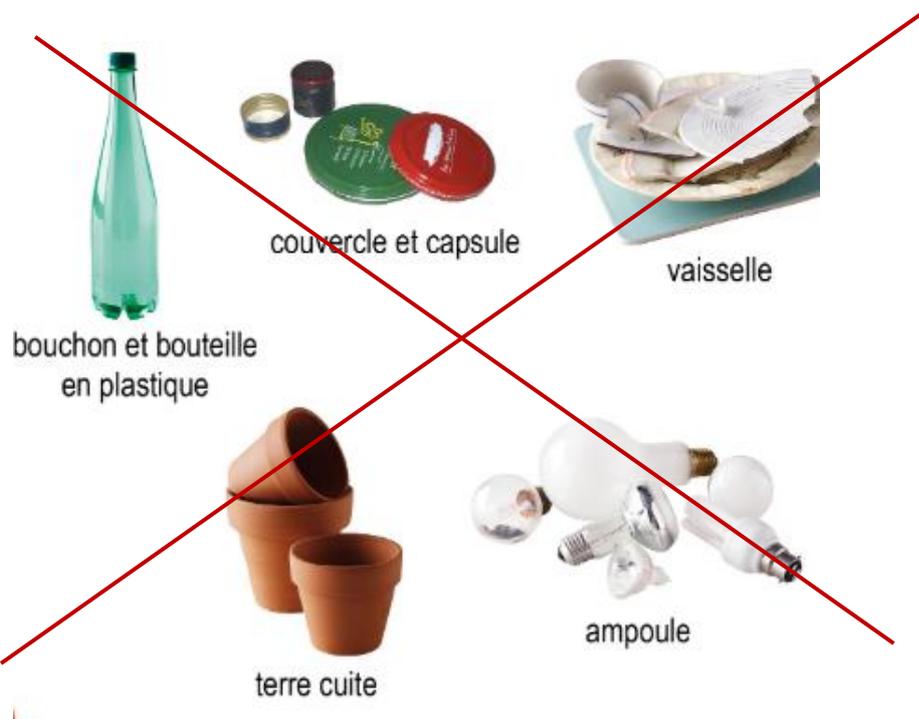
*Le graphique ci-dessus présente l'évolution du poids d'emballages en verre recyclés (en tonnes par an).*

Consignes de tri du verre :

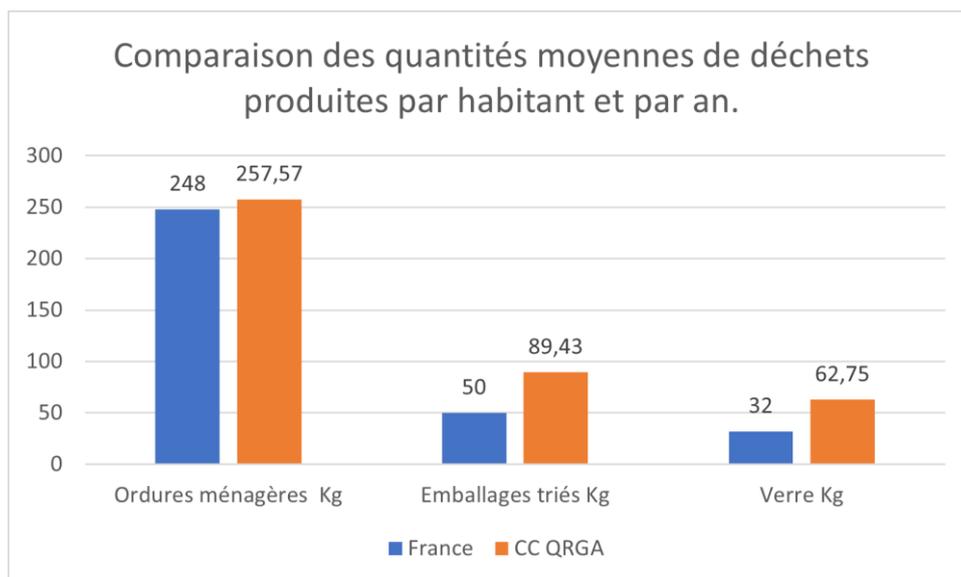


**Seul le verre d'emballage est recyclable**  
**Pots, bouteilles et bocaux**

**Sont interdits :**



## Comparaison des Répartitions des déchets en kg par habitant CCQRGA/NATIONALE



### **d) Les piles :**

Chaque commune est équipée d'au moins un récup 'piles (2 à 3 pour les plus grandes). Les piles peuvent également être déposées dans les déchetteries de PARISOT et LEXOS et dans les différents commerces du territoire qui vendent des piles. Les piles ainsi déposées sont ramassées par les agents de la CCQRGA et transférées en déchèterie avant recyclage.



### **e) Les textiles**

Les textiles usagés sont récupérés par LE RELAIS 82. Les textiles (vêtements, chaussures, accessoires de maroquinerie ou linge de maison) sont déposés dans des bornes réparties sur le territoire.

#### **f) Le compostage individuel :**

Depuis le mois d'octobre 2008, le service assure la promotion du compostage domestique pour diminuer les ordures à collecter, à transporter et à traiter. Afin de faciliter l'accès de cette pratique aux habitants, la CCQRGA propose la vente de composteurs individuels à tarifs préférentiels (grâce aux aides financières de l'ADEME, du Conseil Général et de la CCQRGA).

Depuis la mise en place de cette opération (octobre 2008) environ 500 foyers ont été équipés de composteurs, ce qui représente un peu plus de 10 % des foyers du territoire.

Une participation financière de 17,00 € permet aux usagers d'obtenir un kit de compostage complet.

### **IV. Les coûts du service**

#### **Coûts du service à la tonne et par habitant.**

Chaque année nous présentons les coûts du service rapportés à la tonne de déchets collectés puis rapportés à l'habitant. Ces coûts sont principalement destinés à nous comparer aux autres collectivités.

Cette année notre présentation évolue. En effet l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) nous a sollicité pour mettre en place un outil appelé « matrice de calcul des coûts » qui devrait nous permettre de nous comparer plus justement aux autres collectivités.

Ainsi, à terme, toutes les collectivités auront le même mode de calcul. La mise en place de ce dispositif est à l'étude et nous présenterons les premiers résultats consolidés dans le prochain rapport annuel.

## Bilan financier 2021

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Recettes</b>	<b>CA 2021</b>
Carburants	56 083,26	Remboursement frais de personnel	109 466,76
Autres achats	24 913,95	TEOM	1 189 620,00
Collecte verre	26 818,17	Redevance spéciale	42 717,89
Entretien matériel roulant	39 710,25	Autres services	304,00
Formation personnels	5 651,41	Subventions Eco-organismes	185 070,21
Assurances	2 999,49	Produits exceptionnels	3 435,00
Autre entretien maintenance	4 904,05	Produits immobilisés (travaux régie)	0
Autres services extérieurs	3 633,84		
Impôts et taxes	118,00		
Personnels	508 963,54		
Contribution SDD	606 753,00		
Amortissements	96 937,97		
Autres dépenses	0		
<b>TOTAL</b>	<b>1 377 486,93</b>		<b>1 530 613,79</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Recettes</b>	<b>CA 2021</b>
Travaux sur bâtiments	0	FCTVA	0
Matériel de bureau, mobilier	760,70	Subventions	0
Matériel roulant	0		
Autres achats y compris conteneurs, recup'verre	449,00	Amortissements	96 937,97
Amortissements	3 435,00		
<b>TOTAL</b>	<b>4 644,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 937,97</b>

La CCQRGA, a choisi en 2021 d'augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 15,46 %.

Cette décision est confortée par les résultats du service qui dégage sur l'année un excédent de fonctionnement de 153 126,93 €. Ce qui a permis d'absorber l'augmentation de 18% de la Taxe Générale sur les Activités Polluante (TGAP), sans la répercuter sur la population.

La section investissement pour l'année 2021 présente un excédent de 92 293,27 €. Ce qui permet de financer une partie du renouvellement d'un camion cette année.

## **V. Communication**

### **Animations scolaires**

En 2021 la situation sanitaire ne nous a pas permis de proposer d'animations.